



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.51**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24929- DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2013**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

PT

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, nous devons renouveler notre adhésion à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

Cette Association, dont le siège est à Paris –42, *boulevard Raspail*- a pour but de contribuer au développement de la politique des villes et pays d'art et d'histoire dont elle représente les intérêts collectifs en liaison étroite avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

L'association se donne comme objectifs :

- d'animer le réseau de ses adhérents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en centres anciens, en lien avec le contexte économique et touristique.
- de faciliter la connaissance mutuelle des expériences en créant des échanges entre élus, scientifiques, experts et praticiens du patrimoine; l'association organise des formations, des rencontres et des visites à destination des élus et des fonctionnaires des collectivités territoriales.
- d'organiser le dialogue entre tous les acteurs du patrimoine et participer à la réflexion autour de la mise en valeur du patrimoine et de son implication dans le tissu économique et touristique. A cet effet, elle organise régulièrement des colloques sur des thèmes variés, juridiques, techniques, le mécénat, les projets européens, etc...

La base de calcul est de 0,040 par habitant, soit pour notre ville une somme arrondie à 4 200 € déduction faite du plafonnement.

Nom de l'association	Année 2011	Année 2012	Proposition 2013
Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire	4 200 €	4 200 €	4 200 €

Aussi, en raison de l'intérêt présenté par le projet de ce réseau, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à cette association pour l'année 2013 pour un montant de 4 200 € ;
- **DIRE** que la somme de 4 200 € sera imputée sur le budget de la Ville au chapitre 92322-6281-1871 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** l'Adjoint déléguée au Patrimoine à représenter la Ville et remplir toutes les formalités correspondantes à cette adhésion.

**2013.51 - ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**